

N°1272

du 08  
OCTOBRE  
2019



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Offrir une large gamme de garanties de cautions ou de dispositifs

**Compagnies d'assurances et acteurs des marchés publics s'entendent sur un partenariat gagnant-gagnant**

P.4 Projet de développement rural de la plaine de Djaqlé

**Deux ouvrages d'eau potable remis aux villages bénéficiaires**

P.3 **Face à la récurrence des crises politiques, et l'approche de nouvelles échéances électorales**

# La police nationale en conclave pour mieux gérer les foules



Le Gal. Damehane Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

P.4 Pour le rendre opérationnel au nom des réformes entreprises  
**Le guichet unique du titre foncier sera équipé en novembre**

P.6 Rapport 2019 sur les Objectifs de développement durable (suite)  
**L'ODD 12 et la forte dépendance des pays les plus riches vis-à-vis des ressources extraites dans les pays les plus pauvres**

P.3 En mettant en place des commissions ad hoc

**Le Mouvement des Jeunes Unir se veut la «force des solutions pour les propositions des jeunes»**

P.7 Lomé abrite un forum sous régional du 7 au 10 octobre

**La CNSS et le FNFI appuyés par l'OIT s'activent pour la transition vers l'économie formelle**

## AZIMUTS INFOS

**L'armée américaine dévoile un véhicule se déplaçant à plus de 10.000 km/h !**

Un centre d'essai de pointe et de technologies avancées de l'US Air Force a dévoilé la vidéo d'un mystérieux engin se déplaçant, sur la terre ferme, à la vitesse faramineuse de 10.620 kilomètres par heure ou 8,6 fois la vitesse du son !

Début septembre, l'Air Force Test Center, un centre d'essai de l'US Air Force destinée à l'étude et au développement de systèmes militaires pour l'aéronautique et le spatial, a publié sur Facebook une vidéo d'un véhicule se déplaçant sur rail à la vitesse faramineuse de 10.620 kilomètres par heure.

À cette vitesse, à savoir 8,6 fois la vitesse du son, le véhicule n'est évidemment pas visible à l'image. Seul un flash lumineux, suivi d'une explosion et laissant derrière lui une traînée de fumée, indique que « quelque chose » s'est déplacé. Même lorsque les images sont ralenties, le véhicule reste invisible. Impressionnant tout de même !

**Un record inédit pour un véhicule inconnu**

En revanche, ni le Centre d'essai ni l'U.S. Air force n'ont souhaité commenté la vidéo et fournir de quelconques informations sur ce mystérieux véhicule dont on ignore l'aspect, le moyen de propulsion utilisé et ce à quoi il pourrait servir à l'avenir. Les phases d'accélération et de décélération de ce véhicule ne sont pas montrées non plus, ce qui empêche de se faire une idée plus précise sur son fonctionnement.

Cela dit, bien qu'il semble de déplacer sur une sorte de rail, il ne faut pas le comparer à un train par exemple. Tout comme il est peu probable que ce véhicule soit un jour utilisé sur la terre ferme pour le transport de quoi ce soit.

**Windows 10X, le Windows dédié aux écrans pliables**

Ce 2 octobre, Microsoft a dévoilé ses nouveaux ordinateurs Surface, et la grande nouveauté est un appareil doté d'un double écran ou d'un écran pliable avec un Windows inédit.

C'est ce 2 octobre que Microsoft a dévoilé ses nouveautés en matière d'ordinateurs, et outre les nouveaux Surface, on a pu découvrir un tout nouveau type d'appareil équipé d'un double écran ou d'un écran pliable. Depuis juin, on sait que le nom de code de cet ordinateur est « Centaurus » et selon le toujours bien informé Evan Blass, ce nouveau produit s'accompagnerait de l'arrivée d'un nouveau Windows, baptisé 10X.

Ce système d'exploitation serait adapté aux PC dotés de deux écrans ou d'un écran pliable, et il serait basé sur le noyau WCOS (Windows Core OS) avec la particularité de faire fonctionner des applications dans des conteneurs. Ce qui pourrait ainsi permettre, dans le cas d'un Surface à double écran, de s'appuyer sur la virtualisation pour faire tourner des applications depuis le Cloud, sans installation sur le disque dur.

**Concurrencer les Chromebook**

Appelé initialement Windows Lite, ce nouveau Windows pourrait embarquer une flopée de nouveautés et permettre à Microsoft de proposer des produits concurrents aux Chromebook, les PC portables équipés de Chrome OS. Ce qui signifierait des ordinateurs beaucoup moins chers que des Surface, et beaucoup plus souples dans leur utilisation avec une interface moins figée et une polyvalence accrue, qu'il s'agisse de l'utiliser avec le doigt, un stylet ou encore un clavier.

Reste à savoir si Microsoft opte pour le double écran ou l'écran pliable. Vu les soucis des fabricants de smartphone avec les dalles pliées, on misera volontiers sur un appareil à double écran, utilisable comme un livre ou un bloc-notes numérique.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
Guillaume BOGLA

## Conférence

**Le pagne : hier, aujourd'hui, et demain**

Pour ce dernier rendez-vous de l'année du cycle de débats d'idées porté par l'Institut français du Togo et le Service de Coopération et d'Action Culturelle, l'Afrique en débats, le pagne est à l'honneur ! C'est avec plaisir que nous accueillerons au pays des Nana Benz, pour une projection exceptionnelle, la franco-bénoise Flora Coquerel et son documentaire de Wax in the City.

" Depuis plusieurs années, le Wax est devenu incontournable, dans nos magasins, nos garde-robes, jusqu'aux podiums de Haute



Couture et dans les clips des plus grandes stars, de Mathieu Chedid à Beyoncé. Flora Coquerel, la ten-

dance autour du Wax est un clin d'œil à son métissage. Nous partirons avec elle rencontrer cette nou-

velle génération de stylistes d'origine africaine qui ont choisi de se saisir de ce symbole africain pour en faire l'étendard de notre époque".

Une soirée haute en couleurs donc qui questionnera notre rapport au pagne en général, son évolution, auprès des jeunes en particulier mais aussi son histoire grâce à un débat réunissant plusieurs panélistes suite à la projection du documentaire.

9 OCT. / 18H30 | ENTRÉE LIBRE & GRATUITE - LOMÉ

## Journées portes ouvertes

**A la découverte de l'Institut Français du Togo à Lomé**

En ce mois d'octobre, l'Institut français du Togo à Lomé ouvre ses portes au public. Vous voulez continuer vos études en France ? Découvrir les nouveaux espaces de la médiathèque et notre bibliothèque numérique Culturethèque ? Faire une partie de jeux vidéo avec vos amis ? Regarder gratuitement un bon film ? Aider vos enfants ou vos neveux et nièces à s'épanouir ? Suivre un concert ? Découvrir une exposition ? Prendre des cours de français professionnel, d'anglais ou de Mina ? Passer des examens de DELFDALF,

TEF, TCF, etc ?

Rendez-vous les samedi 12 et mercredi 16 octobre 2019. Le personnel de l'IFT est disponible pour partager le bonheur de " vivre les cultures " avec le public.

L'Institut Français est l'opérateur du Ministère des Affaires étrangères et européennes en charge de la promotion de la culture et de la langue française dans le monde. Avec près de 96 Instituts français et plus de 900 alliances françaises répartis dans 161 pays, la France possède le premier réseau culturel au monde.



## Histoire

**Café-documentaire : Martyr Luther Queens de Kemit**

Martyr Luther Queens est un livre de 239 pages qui dresse le chemin de vie de plusieurs héroïnes noires. Ce livre met sur le même piédestal plusieurs femmes qui ont parfois donné leurs vies pour que des milliers d'autres personnes puissent vivre mieux et dans le respect de la dignité humaine. Le nouvel ouvrage de Kemit dresse de manière déconstruite, le parcours de vie d'une trentaine d'héroïnes



noires et s'efforce de les relever des cales de l'oubli, pour les élever dans le panthéon des mémoires collectives.

Kemit est un artiste pluridisciplinaire à la fois, auteur, compositeur, interprète, juriste, poète et écrivain. Il contribue au quotidien à l'émancipation de l'art et de la culture avec les armes qu'il a entre les mains.

12 OCT. / 15H30 | ENTRÉE LIBRE & GRATUITE - LOMÉ

## Nécrologie

**La cantatrice américaine Jessye Norman est décédée**

Sa voix avait conquis le monde entier. La légendaire cantatrice américaine Jessye Norman est décédée lundi 30 septembre à New York à l'âge de 74 ans, des suites d'une septicémie, a fait savoir sa famille.

Née dans l'Etat américain de Géorgie, Jessye Norman s'était fait connaître en s'installant à la fin des années 1960 en Europe, où elle s'est produite dans les plus grandes salles. Dès l'enfance, Jessye Norman s'initie aux " spirituals " au sein de la communauté noire d'Augusta, où elle a grandi dans le sud-est des Etats-Unis, et où ses parents militaient au sein de l'organisation NAACP pour les droits des Noirs.



Engagée dès 1968 - elle n'a alors que 23 ans - au Deutsche Oper de Berlin, elle débute en France cinq ans plus tard, dans l'" Aida " de Verdi. Elle s'installe en Europe, où avec son timbre sombre et pulpeux, elle s'impose comme l'une des sopra-

nos dramatiques les plus reconnues, en particulier pour ses interprétations de Wagner.

" La beauté et le pouvoir, la singularité de la voix de Jessye Norman. Je ne me souviens pas d'autre chose de semblable ", déclarait en

2014 la prix Nobel de littérature Toni Morrison, décédée elle-même cet été, lors d'une soirée d'hommage à la cantatrice.

Femme de convictions, Jessye Norman a fondé dans sa ville natale la Jessye Norman School of the Arts pour soutenir de jeunes artistes socialement défavorisés. Mais elle s'était faite rare ces dernières années, notamment après la publication de ses Mémoires, " Stand Up Straight and Sing ! " en 2014. Elle y racontait en détail les femmes qui l'avaient marquée, et le racisme auquel elle avait été confrontée, enfant puis adulte.

Nouvelobs

Face à la récurrence des crises politiques, et l'approche de nouvelles échéances électorales

## La police nationale en conclave pour mieux gérer les foules

Late Pater

Huit cent cinquante-trois (853) élèves agents de police dont quatre-vingt-trois (83) élèves filles sont rassemblés, depuis hier lundi et pendant six (6) jours à l'École nationale de police de Davié (30 kilomètres de Lomé), dans le but officiellement énoncé de leur permettre de maîtriser : (1) le cadre juridique des droits de l'homme et de l'enfant dans le maintien et le rétablissement de l'ordre ; et (2) les techniques de dispersion non violente des foules. Au Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), partenaire technique et financier de la rencontre, cela s'appelle «Atelier de formation des forces de sécurité sur les techniques de dispersion non violente des foules et de protection des droits de l'homme et de l'enfant».

On rappelle que face à la récurrence des crises politiques, à l'effritement du tissu social et à la faiblesse des capacités de résilience des institutions et des populations



Les éléments de la police nationale en recyclage

«protection des droits de l'homme au Togo». Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les agences du SNU, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations aux Droits de l'Homme Bureau de l'Afrique de l'Ouest (HCDH-BRAO) appuient le ministère de la Sécurité et de la protection civile qui organise du 7 au 12 octobre 2019 à l'École Nationale de police à Davié la deuxième vague

de renforcement des capacités au niveau national et communautaire de prévention et de gestion des conflits dans les régions les plus affectées par les violences ; (ii) favoriser la protection des droits de l'homme et de l'enfant dans un contexte de tensions politiques à travers le renforcement de capacités des acteurs. Aux termes de cette activité, au total mille cinq cent cinquante-trois (1.553) élèves agents de police dont cent quatre-vingt-trois (183) élèves agents de police filles seront formés dans le cadre du projet. Il est attendu, au sortir de cette formation, que : (1) les leaders et acteurs locaux, les médias ainsi que les institutions au niveau local et national participent activement à la réduction de conflits violents liés aux questions politiques ; (2) la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité est accrue ; (3) les capacités nationales de promotion et protection des droits de l'homme sont renforcées et les violations des droits de l'homme et des enfants en contexte de tensions politiques sont réduites.

Officiellement, ce projet est aligné à l'ODD 16 et s'inscrit dans le cadre de l'agenda de prévention des conflits adopté par le Secrétaire Général des Nations unies en 2017.

de formation des élèves agents de police sur les techniques de dispersion non-violente des foules et de protection des droits de l'homme.

L'objectif de ce regroupement de six jours, comme stipulé plus haut, se situe à deux niveaux : (i) contribuer à la réduction des conflits et des violences récurrents liés aux questions politiques au Togo par le



au Togo, le Système des Nations unies (SNU), en collaboration avec les autorités publiques du pays, a soumis au Fonds de consolidation de la Paix des Nations unies (PBF) un document de projet axé sur la prévention des conflits intitulé «Renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des conflits et violences et de pro-

## Offrir une large gamme de garanties de cautions ou de dispositifs Compagnies d'assurances et acteurs des marchés publics s'entendent sur un partenariat gagnant-gagnant

Jean AFOLABI

Le jeudi, 03 octobre dernier, un atelier a sensibilisé et échangé à Lomé les responsables des compagnies d'assurance et autres organismes de garantie sur leur place et leur implication dans la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel des marchés publics en vigueur et sur leurs possibilités d'accompagnement des opérateurs économiques à travers l'adaptation de leurs offres assurancielles aux besoins intervenants du secteur des marchés publics. Avec pour finalité de faire asseoir en matière de marchés publics un partenariat gagnant-gagnant pour tous les acteurs présents concernés. Une occasion, selon Kossi Tofio, directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, «... de présenter aux compagnies d'assurances une opportunité d'affaires non moins négligeable. Aux opérateurs économiques, elle ouvre une opportunité d'accès au financement des contrats dont ils sont titulaires. Pour ce qui concerne les structures de l'Etat, la réussite de cette rencontre contribuera à résorber les dysfonctionnements constatés dans leurs acquisitions». Et d'exprimer sa conviction de ce qu'au sortir de l'atelier, une partie substantielle des doutes qui ne permettent pas aux compagnies d'assurances d'accompagner les entreprises soumissionnaires aux appels d'offres sera levée et que les retombées positives se feront sentir dans les mois à venir.

Dans la passation des marchés publics, explique-t-on, on fait appel à plusieurs types de garanties ou de cautions. Aujourd'hui, les banques seules monopolisent ce secteur d'activité. Ce qui ne permet pas aux opérateurs économiques

d'avoir une large gamme de services financiers. Or le code CIMA – Conférence interafricaine des marchés d'assurances – précise que toutes les sortes de garanties que peuvent offrir les compagnies d'assurance. «L'atelier a donc eu à les inviter à proposer des produits ou dispositifs pour élargir la gamme et permettre à tout le monde de bénéficier», a expliqué le directeur de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), After Morou.

Au-delà des retombées positives de l'atelier tenu avec les banques, et dans la perspective de susciter davantage un environnement favorable à la performance du secteur des marchés publics, le directeur de cabinet a estimé important que d'autres initiatives soient entreprises dans ce sens afin de l'amélioration de l'accompagnement financier des opérateurs économiques tant au stade de leur participation aux appels à la concurrence qu'au stade de l'exécution des marchés publics. «Ainsi, est-il nécessaire de se tourner vers des mécanismes de garantie et de financements innovants que peuvent offrir les compagnies d'assurances ou autres organismes de garantie dans le cadre des possibilités offertes par la réglementation des marchés publics au profit des opérateurs économiques», a-t-il relevé.

Selon lui, le système de passation des marchés publics issu de la réforme de 2009 est rentré dans sa phase opérationnelle depuis 2011 avec la mise en place des institutions et organes chargés du pilotage de ce secteur et la pratique des nouvelles procédures instituées. Si au plan institutionnel, la réforme a permis la création de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), autorité administrative indépendante dotée de la personna-

lité morale, Kossi Tofio fait remarquer que sa mise en œuvre reste marquée par l'implication de plusieurs secteurs dont l'administration publique, la société civile et le secteur privé, chaque secteur disposant en son sein de plusieurs acteurs.

S'agissant particulièrement du secteur privé, il note que sa contribution à la mise en œuvre de cette réforme implique, d'une part, les entreprises privées participant aux appels à la concurrence et, d'autre part, les partenaires financiers, notamment les banques, les établissements financiers et les compagnies d'assurances qui sont appelés à accompagner lesdites entreprises dans leur participation ou dans l'exécution des marchés à travers la production de documents financiers et l'octroi de facilités de crédits. «Cependant, précise-t-il, s'il est vrai que de nos jours la plupart des acteurs clé de la commande publique jouent d'une manière ou d'une autre leur rôle, il faut néanmoins relever que les diverses interventions de l'organe de régulation ont permis de se rendre compte qu'il subsiste des difficultés d'ordre opérationnel qui impactent négativement les résultats attendus de la réforme». Et de pointer que si bon nombre d'experts en passation des marchés clament haut et fort que le pari de la passation des marchés publics est en passe d'être gagné dans la zone UEMOA – Union économique et monétaire ouest africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Toogo), ils sont autant plus unanimes pour dire que celui de l'exécution connaît des difficultés réelles au regard des faibles taux d'absorption des crédits d'investissement que révèlent les diverses évaluations gouvernementales.

Cette dernière hypothèse est bien vérifiée dans la mesure où il est courant de constater que certains chantiers sont en souffrance, ceci en raison de l'incapacité des entreprises titulaires à les conduire à terme. Si parmi les causes de cette situation figure en bonne place la problématique générale de la qualification des entreprises titulaires, Kossi Tofio note également que la cause principale repose sur les difficultés d'accès au financement des marchés. Une situation qui porte non seulement préjudice aux entreprises opérant dans les marchés publics qui voient leurs offres rejetées ou leurs marchés parfois résiliés mais également aux autorités contractantes dont les projets d'investissement subissent un retard dans leur réalisation ou n'aboutissent parfois même pas.

En mettant en place des commissions ad hoc

## Le Mouvement des Jeunes Unir se veut la «force des solutions pour les propositions des jeunes»

Après la mise en place de ses sections préfectorales, communales et de base en 2018, le Mouvement des Jeunes Unir (MJU) s'est assigné pour mission d'accompagner les jeunes du parti Unir, militants, sympathisants ainsi que tous les jeunes togolais, sur plusieurs thématiques. A cet effet, le bureau

national du MJU a réuni, le 5 octobre 2019 au CETEF à Lomé, les délégués des sections de base pour leur présenter les différentes commissions ad hoc mises en place. La création de ces commissions ad hoc au sein du Mouvement des Jeunes Unir est prévue par le règlement intérieur en son article 50.

Ces commissions auront, dans le cadre de leurs prérogatives, à mener des réflexions, faire des propositions et organiser des activités qui permettront aux jeunes de mieux comprendre les politiques mises en place par le Président de la République, Président du parti, Faure Essozimna Gnassingbé. Trois thématiques majeures ont été identifiées par le bureau du MJU : formation professionnelle et non professionnelle des jeunes, communication et socio-économique.

«Nous avons invité les militants pour leur présenter les commissions que nous mettons en place. L'objectif est de développer la ca-



Kanka-Malik Natchaba, Délégué national du Mouvement des Jeunes Unir.

pacité du MJU, qu'il devienne la force des solutions pour les propositions des jeunes de notre pays. Les commissions auront pour mission essentielle de faire des propositions sur les problématiques qui concernent les jeunes en s'appuyant sur les actions qui sont

déjà menées par le gouvernement. Enfin, il est question de renforcer la contribution et la participation de ces jeunes à l'action du gouvernement pour notre pays», a déclaré Kanka-Malik Natchaba, Délégué national du Mouvement des Jeunes Unir.



## Pour le rendre opérationnel au nom des réformes entreprises Le guichet unique du titre foncier sera équipé en novembre

Late Pater

Dans le cadre du Projet d'appui à la gouvernance fiscale (PAGFI), l'Office togolais des recettes (OTR, l'agence d'exécution) avait lancé, en mai 2019, un avis d'appel d'offres international qui ouvrait la phase de la concrétisation du guichet unique du titre foncier au Togo. Les attributaires des deux lots du marché de fourniture, installation et mise en service d'équipements pour le guichet unique du titre foncier sont connus : CIS AFRICA pour le lot 1 nommé «Equipements réseau informatique et bureautique pour la mise en place du guichet unique du titre foncier» et HI-TECH INFORMATIQUE pour le lot 2 « Equipements spécifiques pour le guichet unique du titre foncier ». Toutes ces deux sociétés sont de nationalité togolaise. Sept autres concurrents avaient postulé pour le lot 1 contre trois autres postulants pour le lot 2.

Pour y arriver, la Banque africaine de développement (BAD), qui finance le projet, a reçu le projet d'appel d'offres en avril 2019, l'a approuvé en mai avant l'émission de l'appel d'offres le 21 mai 2019. Les soumissionnaires en avaient jusqu'au 9 juillet pour déposer leurs offres. Le rapport d'évaluation des offres a été envoyé à la Banque le 16 août et celle-ci l'a approuvé le 20 septembre dernier.

Le premier contrat (lot 1) vaut 70.554.110 francs Cfa hors taxes hors douanes alors que le second est chiffré à 208.619.035 francs Cfa hors taxes hors douanes. Les deux contrats devront démarrer en novembre 2019, pour douze semaines.

Créé et organisé par un décret du 20 mars 2019, neuf mois après la promulgation du code foncier et domanial, le guichet unique du foncier est prévu pour réduire les coûts et minimiser les risques. Ce code ayant consacré la refonte des cadres juridiques et institutionnels du foncier et prévu, au plan institutionnel, la création d'un guichet foncier unique (article 220). En prenant le décret, le gouvernement expliquait qu'il s'agit de «répondre au besoin d'allègement et de célérité de la procédure d'obtention des actes d'urbanisme, notamment le titre foncier».

Le guichet foncier unique est le service auprès duquel s'effectuera le dépôt de tous les documents nécessaires aux formalités de l'immatriculation. Il rassemblera donc en son sein les représentants de toutes les administrations impliquées dans les formalités de dépôt et de réception des documents nécessaires aux formalités de l'immatriculation. «Il permettra, à l'instar du Centre de formalité des entreprises (CFE), de réduire les coûts et minimiser les risques en matière de formalités domaniales», dit-on.

Le code définit l'immatriculation comme la procédure publique qui permet d'enregistrer, sous un numéro d'ordre (numéro d'immatriculation), un immeuble identifié par ses principales caractéristiques physiques, dans un registre ad hoc dit livre foncier.

Pour l'opérationnalisation du guichet unique, l'immatriculation est bien encadrée par le code foncier. Peuvent requérir l'immatriculation des immeubles sur les livres fonciers : le propriétaire, alors même que sa capacité est restreinte aux seuls actes d'administration ; l'Agence nationale du domaine et du foncier ; le copropriétaire chargé de l'administration de l'immeuble indivis ou muni du consentement des autres ayants droit ; le titulaire d'un droit réel autre que la propriété, avec le consentement du propriétaire ; le tuteur, administrateur ou curateur d'un incapable (dans tous les cas, les frais de la procédure sont, sauf convention contraire, supportés par le requérant, à charge de répétition en ce qui concerne les représentants légaux des incapables) ; le notaire ; le créancier poursuivant l'expropriation d'un immeuble lorsque le tribunal a ordonné l'accomplissement de cette formalité préalablement à la mise en adjudication (dans ce cas, les frais sont acquittés en fin de procédure par l'adjudicataire, en diminution de son prix d'adjudication). Les fonds de terre bâtis ou non bâtis sont seuls susceptibles d'immatriculation sur les livres fonciers.

Pendant le délai de trois mois prévu pour l'affichage de la demande en l'auditoire du tribunal, toutes personnes intéressées peuvent intervenir en la procédure, par opposition, en cas de contestation sur l'existence ou l'étendue du droit de propriété du requérant ou sur les limites de l'immeuble ; ou par demande d'inscription, en cas de prétentions élevées à l'exercice d'un droit réel susceptible de figurer au titre à établir. Dans le cours du délai de trois mois assigné pour la révélation des droits des tiers, le conservateur fait procéder, par l'un des géomètres assermentés attachés à la conservation, au bornage de l'immeuble à immatriculer. La date fixée pour cette opération doit être portée à la connaissance du public vingt jours au moins à l'avance. À l'issue du bornage contradictoire, le géomètre établit le plan définitif de l'immeuble à immatriculer. Dès que le requérant a fait connaître au conservateur son refus d'acquiescer aux prétentions des intervenants et l'impossibilité d'obtenir la mainlevée amiable de leurs oppositions ou demandes d'inscription et, au plus tard, un mois après l'achèvement de la procédure, le dossier constitué est transmis au greffe du tribunal de première instance du lieu de la situation de l'immeuble. Le délai pour interjeter appel est d'un mois à comp-

ter du jour de la signification du jugement de première instance. Dans tous les cas où une demande d'immatriculation ne peut être accueillie, quelle que soit la cause de l'empêchement et à quelque moment de la procédure qu'il se produise, le conservateur doit inviter les parties à retirer, contre remise du récépissé, les titres par elles déposés ; il y joint en opérant la restitution, une déclaration écrite faisant connaître les motifs de rejet.

Le titre foncier est définitif, intangible et inattaquable, sauf en cas de fraude ou d'erreur. Il constitue, devant les juridictions, le point de départ unique de tous les droits réels existant sur l'immeuble au moment de l'immatriculation. La fraude s'entend de toute manœuvre tendant à faire immatriculer en cours d'instance un immeuble objet de contestation soit devant l'autorité administrative, soit devant les juridictions. L'action en revendication du droit de propriété foncière ouverte à la partie lésée doit être introduite dans un délai préfix de deux ans à compter de la date de la découverte de la fraude, sans préjudice des dommages et intérêts conformément aux règles de droit commun. Cette action s'éteint dans un délai de cinq ans à partir de la date d'établissement du titre foncier. En cas de rétablissement consécutif à une fraude, le titre foncier est purement et simplement muté au nom de la victime. La juridiction saisie condamne l'auteur de la fraude à réparer le préjudice subi par la victime.

## Au Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO)

### Godwin Amenyinu, du Project manager à la vice-présidence

Le Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO) vient de nommer le Togolais Maître Téko Seyram Godwin Amenyinu, anciennement Project Manager du Concours, 2nd Vice-Président du Comité International à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du Bureau Exécutif du CIGHO tenue le 18 septembre dernier à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Me Godwin Amenyinu, admet-on, figure parmi les pionniers du Concours, car faisant partie des quelques-uns qui avaient, avec Pierre Olivier LOBE, réfléchi à la formule internationale du Concours «Génies en Herbe OHADA» en 2008. Ces réflexions s'étaient faites dans le cadre d'un voyage d'études organisé par l'AIEJ-Togo à Abidjan dont il était alors commissaire aux affaires académiques. De 2009 à 2013, il a successivement occupé les fonctions d'encadreur et de Coordinateur National du Togo pour le Concours. Sous sa coordination, le Togo atteindra la finale en 2010 et décrochera sa toute première étoile en 2012. En 2018, il est désigné Président du Jury du Prix Meilleur Mémoire et Membre du Jury de la Fi-

Jean AFOLABI

Les populations des 14 villages bénéficiaires du Projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD), dans la préfecture de Zio, disposent désormais de deux mini-adductions d'eau potable pour satisfaire leurs besoins d'accès à l'eau potable. La réalisation de ces deux ouvrages, situés l'un à Djagblé et l'autre à Nyamadzi, s'inscrit dans le cadre de la composante 3 «mesures d'accompagnement» dudit projet placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique. D'un coût total de 403 761 210 francs Cfa, ces ouvrages réalisés ont été rétrocédés au ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise pour exploitation avant d'être remis, le 27 septembre 2019, aux populations bénéficiaires.

A la cérémonie de remise des ouvrages, toutes les interventions des officiels ont souligné que les ouvrages réalisés et remis aux populations participent à la politique sociale du chef de l'Etat qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Avant de convier les populations bénéficiaires à participer à la gestion durable desdits ouvrages dans un esprit de non-violence et dans le respect de la chose publique.

Financé à hauteur de 9,6 milliards de francs Cfa par le gouvernement togolais, la Banque islamique de développement (BID) et la



Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le Projet de développement rural de la plaine de Djagblé devra, s'il est pleinement exécuté, permettre de construire des aménagements hydro-agricoles avec une maîtrise totale de l'eau sur une superficie de 340 hectares ainsi que des ouvrages connexes, de désenclaver la zone du projet par la construction des pistes rurales, d'améliorer et promouvoir la production de riz et des cultures maraichères, de promouvoir la pisciculture, de construire des in-

frastructures scolaires et de santé, et de favoriser l'accès des populations à l'eau potable pour les 14 villages de la zone du projet.

Par ce projet, le gouvernement a également le souci de lutter contre la pauvreté et la malnutrition, de créer de nouveaux emplois et d'améliorer le cadre de vie des populations. En outre, le PDRD devra générer 724 emplois directs et 3.400 emplois indirects. Il permettra de réduire le taux de pauvreté de 67% à 40%, a-t-on estimé officiellement.



Maître Téko Seyram Godwin AMENYINU

nale de la 10ème édition du Concours. Ayant milité activement pour l'organisation du Concours au Togo, son pays d'origine, il est tout natu-

rellement désigné Project Manager de la 11ème édition. Me Amenyinu mènera de mains de maître l'organisation de cette édition qui a connu un succès sans pareil, notamment avec la tenue du Colloque international dont il fut le Président du Comité d'Organisation et le Rapporteur de Synthèse, affirme le Comité international.

Avocat au Barreau du Togo depuis 2012 où il exerce son activité professionnelle principalement en droit des affaires et en droit du travail, Me Amenyinu est un orateur

talentueux, lauréat de plusieurs prix d'éloquence dont le Prix «Mario Stasi» décerné par le Barreau de Paris en 2016. Secrétaire Général de l'Union des Jeunes Avocats du Togo, il est depuis 2019 Représentant de l'UNIDA au Togo. Il est également «Accredited Dispute Resolution Professional» de la «Federation of Integrated Conflict Management». Me Téko Seyram Godwin Amenyinu est désormais 2nd Vice-Président du Comité International chargé des Relations Extérieures et Partenariats.

## Politique au Niger / Le gouvernement prévient

### Les prochaines élections auront lieu, avec ou sans l'opposition

Les prochaines élections générales du Niger, prévues en 2020, vont se tenir malgré les menaces de boycott de l'opposition, prévient le gouvernement, cité par la presse locale. «Le processus électoral se déroule normalement et se poursuivra, avec ou sans l'opposition», a déclaré mercredi, le ministre porte-parole du gouvernement, Abdourahaman Zakaria. Il répondait ainsi aux accusations de l'opposition qui dénonce un processus vicié et exige l'adop-

tion d'un nouveau Code électoral. «L'opposition est bien représentée dans la commission (CENI, Ndlr) mais refuse de prendre sa place», a-t-il indiqué, soulignant qu'il n'y aura pas de révision du Code électoral.

L'opposition appelle au boycott des prochaines consultations électorales alors que la CENI, l'organe électoral, a démarré la première phase de l'opération d'enrôlement des électeurs pour l'élaboration du fichier biométrique électoral, une grande

première au Niger. Le matériel a récemment été acheminé dans toutes les régions.

Selon le calendrier communiqué par la commission, le premier tour de l'élection présidentielle, couplé aux élections législatives, aura lieu le 27 décembre 2020 au Niger, quelques semaines après les élections municipales et régionales qui se tiendront le 1er novembre. Le deuxième tour du scrutin présidentiel est prévu le 20 février 2021.

FOOTBALL/ WAFU CUP OF NATIONS

## Jean Paul Abalo: "Nous avons des regrets comme toute équipe perdant aux tirs au but"

Éliminés par les Eléphants de la côte d'Ivoire, samedi, en quart de finale de la Coupe des Nations de l'UFOA, le Togo et son coach Jean Paul Abalo regrettent de n'avoir pas joué avec tous les joueurs qu'il fallait en raison des compétitions interclubs de la CAF.

Hervé A.

Après le Sénégal, le Ghana, la Côte d'Ivoire s'est qualifiée samedi en demi-finale de l'édition 2019 aux tirs au but (4-2) face au Togo après un match soldé sur un nul 0-0. En dépit du peu d'occasions dans le match, ce quart de finale n'était pas triste à regarder avec deux équipes ayant tenté de jouer avec leurs qualités.

Les Eléphants avec un jeu de possession tandis que le Togo a essayé d'enrayer les offensives et de procéder par des attaquants rapides. Et sur l'une d'elles à la 17<sup>ème</sup>, il a fallu l'intervention du gardien ivoirien pour empêcher l'attaquant togolais Tchakei Marouf

d'ouvrir le score.

C'est d'ailleurs, le seul tir cadré du match qui a longtemps été une "attaque-défense". "Nous avons des regrets comme toute équipe perdant aux tirs au but. Mais on peut être fier des joueurs qui ont tout donné au cours de ce tournoi. Contre cette équipe de la Côte d'Ivoire dangereuse sur le plan offensif, il fallait renforcer notre défense et procéder par contres. Mais c'est dommage que nous n'avons pas pu voyager avec toutes nos armes offensives", a reconnu le coach togolais Abalo Jean Paul regrettant toutefois le manque de réalisme de ses poulains lors des tirs au but.

"C'était difficile mais le plus important a été fait, la qualification.



Nous avons eu en face une équipe bien organisée qui n'a pas laissé beaucoup d'espaces. Mais les joueurs ont été forts sur le plan mental. Ce fut dans l'ensemble un très bon match", a indiqué Maxime Gouaméné, le coach ivoirien.

ATHLETISME/MONDIAUX DE DOHA

## Les USA pointent en tête des médailles

Les Mondiaux d'athlétisme de Doha ont pris fin dimanche et ce sont les Américains qui ont raflé la plupart des médailles. 29 podiums dont 14 victoires

Superpuissance de l'athlétisme, les États-Unis ont comme souvent survolé les Mondiaux de Doha, concluant dimanche par des succès sur 100m haies (Nia Ali) et les relais 4x400m dames et hommes, égalant leur record de médailles d'or (14).

C'est bien simple, sur les 17 éditions des Championnats du monde, seules quatre ont échappé à la domination implacable des USA (1983, 1987, 2001, 2015). Celle disputée au Qatar a donc été fidèle à la tradition avec 29 podiums dont 14 victoires, comme en 2007 à Osaka et 2005 à Helsinki.

La suprématie des Américains en

2019 a notamment été facilitée par le retour au sommet des sprinteurs maison chez les hommes, après une longue parenthèse ouverte par l'apparition sur la scène internationale de la légende jamaïcaine Usain Bolt, parti à la retraite en 2017. Mais il n'y a pas que des bolides aux États-Unis et le succès des deux relais 4x400 hommes et femmes a prouvé la large palette des athlètes venus d'Outre-Atlantique avec une mention particulière pour Allyson Felix.

Bien que remplaçante après avoir été alignée en séries, la Californienne de 33 ans, de retour seulement en juillet après 13 mois d'absence pour cause de grossesse, a ajouté un nouveau sacre à son impressionnant palmarès après celui du 29 septembre sur le relais 4x400m mixte.

Avec 13 succès aux Mondiaux,

elle aura dépassé Bolt dans les annales à Doha, confortant son statut d'athlète la plus médaillée de l'histoire de la compétition (18). Un total exceptionnel auquel il faut ajouter neuf podiums olympiques dont six titres. Du grand art.

Même sans Felix, les USA, faciles vainqueurs en 3 min 18 sec 92/100e, étaient de toute façon intouchables au vu du casting proposé avec notamment Dallah Muhammad, détentrice du record du monde du 400?m haies qu'elle a amélioré pour la 2<sup>e</sup> fois de la saison vendredi (52.16), sa dauphine Sydney McLaughlin, 2<sup>e</sup> performeuse de tous les temps à 20 ans, et la championne du monde 2017 du tour de piste Phyllis Francis.

Chez les hommes, le quatuor de choc Fred Kerley, Michael Cherry, Wilbert London et Rai Benjamin, en argent sur le 400?m haies, avait

aussi fière allure. Et dire que le prodige Michael Norman, blessé en demi-finales du 400?m, était absent. Il n'y a donc pas eu de suspense et les États-Unis l'ont facilement emporté en 2 min 56 sec 69/100e pour clore les Mondiaux en beauté.

Juste avant les deux relais, les États-Unis s'étaient déjà offert un doublé sur 100?m haies avec Nia Ali, couronnée avec un record personnel à la clé (13.24) devant sa compatriote Kendra Harrison, recordwoman du monde. Ali, maman de deux petits enfants nés de deux pères différents (le sprinteur américain Michael Tinsley et le Canadien Andre De Grasse), s'est ensuite permis un joli tour d'honneur avec ses rejetons, drapée dans la bannière étoilée. Comme un symbole de l'emprise des représentants de l'Oncle Sam sur ces Championnats du monde.

## Le Bénin met en cause l'organisation !

Suite à l'élimination contre le pays-hôte sénégalais (0-1) jeudi en quart de finale de la Coupe de l'UFOA 2019 (Union des fédérations ouest-africaines de football), le sélectionneur du Bénin, Moussa Latoundji, a taclé l'organisation du tournoi.

Le parcours de l'équipe nationale locale du Bénin a pris un coup pour le compte de la Coupe de l'UFOA Sénégal 2019. Après une très belle entrée en compétition soldée par une victoire face à la Guinée (2-1) en 8<sup>es</sup> de finale, les Ecureuils locaux ont été éliminés en quarts de finale jeudi face au pays-hôte (0-1).

Déçu du résultat, le sélectionneur béninois, Moussa Latoundji, s'est expliqué en conférence de presse et en a profité pour tacler sévèrement l'organisation. " C'est dommage d'avoir perdu le match. On voulait bien l'emporter. Les Sénégalais ont eu près d'une semaine de repos et nous on a eu qu'un seul jour. Physiquement, on ne tenait pas..." a déploré le technicien.

Les Ecureuils ont en effet joué leur premier match mardi 1<sup>er</sup> et les quarts de finale jeudi 3, ne bénéficiant donc que de 24 heures de réel repos. Le Sénégal, par contre, a joué en ouverture le samedi 28 septembre. Le pays hôte a pu bénéficier de 4 jours de repos, ce qui a sans doute été déterminant dans sa prestation face aux Béninois...

## Lavillenie sort en tête des urnes

Éliminé en qualifications du saut à la perche, Renaud Lavillenie est passé à côté de ses Mondiaux 2019. Mais le Français peut se consoler avec un succès sur un terrain plus politique : il a été élu à la commission des athlètes de World Athletics (ex IAAF).

Le recordman du monde du saut à la perche a obtenu le plus grand nombre de voix (627) parmi les six nouveaux athlètes choisis par leurs pairs pour les représenter au sein de l'organisation internationale.

Les cinq autres athlètes élus à Doha sont la lanceuse de poids néo-zélandaise Valerie Adams (613 voix), le coureur de demi-fond américain Bernard Lagat (589), le coureur de 400 m belge Kevin Borlee (572), la perchiste grecque Katerina Stefanidi (556), et la spécialiste jamaïcaine du demi-fond Aisha Praught-Leer (438).

Ils rejoignent un contingent de six athlètes, encore présents à la commission des athlètes pour deux ans : Inaki Gomez (Canada), Kim Collins (Saint-Kitts-et-Nevis), Adam Kszczot (Pologne), Thomas Rohler (Allemagne), Ivana Spanovic (Serbie), et Benita Willis (Australie). Selon World Athletics, près des deux tiers des 1 833 athlètes engagés aux Mondiaux 2019 à Doha ont participé au scrutin.

## Lloris ne jouera pas avant 2020

Victime d'une luxation du coude gauche samedi lors de Brighton-Tottenham, dès la 3<sup>e</sup> minute de jeu après une erreur, Hugo Lloris souffre également de lésions ligamentaires. Il sera donc absent au moins trois mois.

"Hugo Lloris a subi une nouvelle évaluation ce matin (lundi) après avoir subi une luxation du coude lors de notre match contre Brighton samedi, explique Tottenham dans un communiqué. Les résultats ont montré que bien que l'opération ne soit pas nécessaire, notre capitaine de club a subi des lésions ligamentaires et ne devrait pas reprendre l'entraînement avant la fin de 2019. Hugo est actuellement en attente et va maintenant subir une période de repos et de rééducation sous la supervision de notre personnel médical".

Une blessure qui est moins grave que ce que l'on pouvait craindre. Suite aux images très spectaculaires de la chute du portier, beaucoup d'observateurs imaginaient une fracture qui aurait occasionné une absence bien plus longue.

Avec l'humiliation subie en Ligue des champions contre le Bayern Munich (7-2), Hugo Lloris a certainement vécu la pire semaine sportive de sa carrière. Pour se consoler, le dernier rempart des Spurs va pouvoir passer du temps avec son fils Léandro, né à la fin du mois de septembre.

ATHLETISME

## Les meilleurs Mondiaux de l'histoire, selon Sebastien Coe

Réélu le mercredi 25 septembre, à la présidence de l'IAAF, Sebastien Coe a décerné la première place de l'histoire aux Mondiaux de Doha, dimanche, lors de la cérémonie de clôture.

Sebastian Coe l'a exprimé, puis répété, à l'occasion de la conférence de presse de clôture de la compétition : " En termes de qualité et de densité des performances, les Mondiaux 2019 ont été les meilleurs de l'histoire."

Les meilleurs Mondiaux de l'histoire, donc. Au moins en termes de performances. Sebastian Coe a fait ses comptes : Doha 2019 a vu la chute de six records des championnats, 21 records continentaux (le double de l'édition 2017 à Londres), plus 86 records nationaux. Elo-



quent.

Deux classements confirment le propos. Ils ont été établis avant la dernière journée des compétitions, dimanche 6 octobre. Le premier retient les 5 meilleurs résultats des 24 épreuves disputées. Avec 195 869 points, Doha 2019 devance Pékin 2015 (194 547) et Londres

2017 (193 426).

Le deuxième classement est calculé sur la moyenne de tous les résultats sur l'ensemble des épreuves du programme. A ce jeu, Doha 2019 pointe encore en tête, devant Londres 2017 et Séville 1999.

Sebastian Coe insiste. Il pointe l'universalité de la discipline (43 pays

figurent au classement des médailles), souligne que 68 nations ont placé au moins un de leurs athlètes en finale, précise que 28% des médaillés avaient moins de 24 ans. Et il conclut : " A la lumière de tous ces chiffres, je crois que nous pouvons dire que l'athlétisme est actuellement dans une très belle forme."

Les Qataris n'y sont pas pour grand-chose. Mais Sebastian Coe leur en attribue volontiers une part du mérite. " Toutes ces performances, les athlètes les doivent aussi aux installations et aux conditions proposées par le pays hôte. Doha a créé ces conditions, tout à la fois dans le stade et sur le terrain d'échauffement."

Rapport 2019 sur les Objectifs de développement durable (suite)

## L'ODD 12 et la forte dépendance des pays les plus riches vis-à-vis des ressources extraites dans les pays les plus pauvres

Late Pater

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables. Au niveau mondial, nous continuons d'exploiter un volume toujours plus croissant de ressources naturelles afin de soutenir l'activité économique. L'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées reste inchangée au niveau mondial, et nous n'avons pas encore dissocié la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles. La production de déchets augmente à travers le monde. Près du tiers de la nourriture produite chaque année pour la consommation humaine est per-

due ou gaspillée, en majorité dans les pays développés. Il faut agir rapidement afin d'assurer que les besoins matériels actuels ne conduisent pas à une surexploitation des ressources et à une plus grande dégradation de l'environnement. Des politiques doivent être adoptées pour améliorer l'efficacité des ressources, réduire le gaspillage et intégrer les pratiques de développement durable dans tous les secteurs de l'économie.

La réduction de notre empreinte matérielle est un impératif mondial. L'empreinte matérielle représente la quantité totale de matières premières extraites pour satisfaire les demandes de consommation

finale. C'est une indication des pressions exercées sur l'environnement pour soutenir la croissance économique et satisfaire les besoins matériels des individus. L'empreinte matérielle mondiale est passée de 43 milliards de tonnes métriques en 1990 à 54 milliards en 2000 et 92 milliards en 2017, soit une augmentation de 70% depuis 2000 et 113% depuis 1990. Le taux d'exploitation des ressources naturelles s'est accéléré depuis 2000. En l'absence d'une action politique concertée, ce taux devrait croître à 190 milliards de tonnes métriques d'ici à 2060. En outre, l'empreinte matérielle mondiale augmente à un rythme plus rapide que celui de la

population et de la production économique. En d'autres termes, au niveau mondial, il n'y a pas eu de dissociation de la croissance de l'empreinte matérielle et de la croissance démographique ou de celle du produit intérieur brut (PIB). Il est impératif d'inverser cette tendance.

Le mode de vie des personnes vivant dans les pays les plus riches est fortement dépendant des ressources extraites dans les pays les plus pauvres. L'empreinte matérielle par habitant a aussi augmenté à un rythme alarmant. En 1990, près de 8,1 tonnes métriques de ressources naturelles étaient utilisées pour satisfaire les besoins d'une personne ; en 2017, il faut

utiliser 12,2 tonnes métriques, soit une augmentation de 50%. Cette année là, les pays à revenu élevé avaient l'empreinte matérielle par habitant la plus élevée (environ 27 tonnes métriques par personne), 60% de plus que celle des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et plus de 13 fois celle des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), qui est de 2 tonnes métriques par personne. L'empreinte matérielle des pays à revenu élevé est plus grande que leur consommation matérielle nationale, ce qui indique que la consommation dans ces pays dépend de matières provenant d'autres pays au moyen de chaînes d'approvisionnement internationales. Les pays à revenu élevé ont besoin, pour chaque habitant, de 9,8 tonnes métriques de matières premières extraites ailleurs dans le monde.

Les progrès en matière d'utilisation rationnelle des ressources ne progressent pas assez vite. La consommation matérielle nationale mesure la quantité totale de matières, obtenues dans un pays ou en dehors du pays, directement utilisées par le pays pour satisfaire les demandes de biens et de services. Au niveau mondial, la consommation matérielle nationale est équivalente à l'empreinte matérielle et a atteint 92 milliards de tonnes métriques en 2017; elle a augmenté dans toutes les régions du monde de 2010 à 2017. L'augmentation de la consommation matérielle nationale en Asie de l'Est et Asie du Sud-est est particulièrement frappante : comparé à 2010, près de 10 milliards de tonnes métriques supplémentaires ont été utilisées en 2017. Cette augmentation représente près des deux tiers de l'augmentation mondiale.

La part croissante de l'Asie de l'Est et Asie du Sud-est et d'autres économies émergentes dans la consommation matérielle nationale est due à deux facteurs. Le premier est la construction de nouvelles infrastructures dans les économies émergentes et de transition; un modèle que de nombreux pays en développement vont probablement suivre dans le futur. Le second est la délocalisation des stages de production qui consomment beaucoup de matières et d'énergie depuis les pays à revenu élevé vers des pays peu économes en termes d'utilisation des ressources. La relocalisation de la production des premiers pays vers ces derniers signifie que davantage de ressources naturelles sont nécessaires pour obtenir la même production.

Cette relocalisation de l'activité économique s'est produite plus rapidement que les améliorations de l'utilisation rationnelle des ressources dans les pays, ainsi l'in-

tensité matérielle, définie comme la consommation matérielle nationale par unité de PIB, a stagné à une moyenne de 1,16 kilogramme par dollar de 2010 à 2017. En 2017, les pays développés ont utilisé environ un cinquième de ressources naturelles par rapport aux pays en développement pour obtenir la même quantité de production économique. Entre 2010 et 2017, l'intensité matérielle a diminué dans de nombreuses régions, ce qui indique que des progrès relatifs ont été accomplis pour dissocier la production économique de la consommation matérielle nationale. Mais l'intensité matérielle a augmenté dans d'autres régions, et le résultat global est une absence de changement au niveau mondial. Des progrès importants ont été accomplis en Afrique subsaharienne, en Asie centrale et Asie du Sud et en Océanie (à l'exclusion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), en raison principalement de la croissance des PIB.

Les progrès en matière de consommation et de production durables contribuent à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. La transition vers des sociétés durables et résilientes dépendra en définitive d'une gestion responsable des ressources naturelles limitées de la planète. Des cadres de politiques et des instruments nationaux bien conçus sont nécessaires pour permettre la transition vers des modèles de consommation et de production durables. En 2018, 71 pays et l'Union européenne ont déclaré avoir élaboré 303 de ces instruments et politiques.

Une étude pilote portant sur 262 politiques et instruments déclarés a montré que, si les avantages économiques potentiels des processus de consommation et de production durables sont bien connus, les avantages sociaux sont toujours largement négligés. Cela veut dire que les avantages sociaux sont rarement inclus ou mesurés dans les objectifs des politiques. Ainsi, 63% des politiques et instruments déclarés ont examiné leur impact sur la pollution de l'air, du sol et de l'eau, 45% sur la réduction des déchets et 43% sur les émissions de gaz à effet de serre. Seulement 11% ont examiné leur impact sur la santé et 7% sur l'égalité des sexes. Démontrer les avantages de ces politiques pour tous les objectifs de développement durable sera essentiel pour comprendre la contribution globale d'une consommation et d'une production viables au développement durable, ainsi que pour renforcer la coalition nécessaire pour appuyer une transition transformatrice.

Pour compléter les moyens de ses unités spécialisées

## Des lunettes d'observation performantes pour la Gendarmerie nationale togolaise

Jean AFOLABI

Le 2 octobre 2019, l'attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France au Togo a procédé à la remise officielle de trois lunettes terrestres d'observation de grande puissance (zoom de 20x à 60x), avec leurs trépieds et supports, à la Gendarmerie Nationale Togolaise (GNT). « Ceci permettra de compléter la dotation de ses unités spécialisées d'intervention ou d'enquêtes judiciaires par des moyens d'observation perfor-



Le colonel Saturnin Awizoba (à d), Directeur des opérations et de l'emploi, représentait le directeur général de la GNT

mants», a indiqué la coopération militaire française à Lomé.

Cet équipement, d'une valeur totale de 6.000 euros, a été financé par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères. Il s'inscrit dans la démarche d'appui aux capacités techniques de la GNT, en complément des formations assurées par des experts français dont elle bénéficie régulièrement.

Accès à des opportunités de financement à long terme

## Les PME de l'Union attendues sur 3 critères principaux

Jean AFOLABI

Avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500 millions de FCFA et en augmentation par rapport à l'année précédant la demande ; avoir un ratio résultat d'exploitation sur chiffre d'affaires qui soit supérieur à 5% ou un ratio excédent brut d'exploitation sur chiffre d'affaires qui soit supérieur à 10% ; et avoir un ratio dettes nettes sur excédent brut d'exploitation qui soit inférieur à 4. Ce sont les critères sur la base desquels les Petites et

moyennes entreprises (PME) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) devront être sélectionnées pour être éligible au Programme Elite BRVM Lounge cette année.

Financé par la Bourse d'Abidjan et le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), et soutenu par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à travers le Projet d'appui au développement du marché financier régional (PADMAFIR), le Programme

ELITE pour les PME au sein de l'UEMOA, dénommé ELITE BRVM Lounge, a été lancé le 9 novembre 2017 à Abidjan par la BRVM. Avec pour objectif principal la mise à niveau des entreprises les plus ambitieuses, ayant un business model solide, une stratégie de croissance claire et un leadership dans leur domaine, afin qu'elles aient les capacités requises pour lever les fonds nécessaires à leur développement, si elles sont prêtes, via une introduction au Troisième Compartiment de

la BRVM. Les entreprises issues de tous les secteurs d'activité sont concernées par cet avis. Toutefois, les candidatures de celles provenant des six (6) secteurs suivants sont vivement encouragées : agroalimentaire, énergie, nouvelles technologies (digital, fintech, télécommunication...), santé, services financiers et transport/logistique.

Tout se passe auprès des Chambres de commerce et d'industrie des pays membres ou des Antennes nationales de bourse (ANB).

Au Burkina Faso / Pour les télévisions privées à compter de 2020

## Le coût de redevance de la TNT fixé à 75 millions Cfa/an

Le comité de pilotage de la Télévision numérique de terre (TNT), sous la supervision du Premier ministre Christophe Joseph Marie Dabiré, a décidé que les patrons des télévisions privées seront obligés de s'acquitter de la somme de 75 millions de francs Cfa par an pour voir leurs contenus être diffu-

sés sur le territoire national à compter du 1er janvier 2020.

Le Burkina Faso va basculer dans la TNT, avant le 31 octobre 2019, date prévue pour l'extinction du signal analogique, rappelle la presse locale. A cet effet, le 117 septembre 2019, le Premier ministre, entouré du comité de pilo-

tage de la TNT, ainsi que les présidents de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et du Conseil supérieur de la communication (CSC), le ministère du Développement de l'Économie numérique, le ministère de l'Économie et des finances, et le ministère du

Commerce, ont trouvé un accord sur les redevances de la TNT. Ils ont également fait l'état des lieux sur les travaux d'installation des différents sites TNT implantés au Burkina, selon un communiqué publié sur le site du Premier ministre, souligne la presse.

Lomé abrite un forum sous régional du 7 au 10 octobre

## La CNSS et le FNFI appuyés par l'OIT s'activent pour la transition vers l'économie formelle

Etonam Sossou

Lomé accueille du 07 au 10 octobre un forum sous régional sur la transition vers l'économie formelle et la promotion du travail décent. Initié par les bureaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) d'Alger, d'Abidjan et le Département des politiques de l'emploi de l'OIT à Genève, avec le soutien technique et financier du gouvernement français, la rencontre de Lomé, va permettre aux participants d'apprendre des méthodologies et d'ex-

périences les plus récentes pour faciliter la transition vers l'économie formelle et réduire l'informalité en Afrique; d'échanger sur les pratiques existantes dans différents domaines d'intervention et d'adapter les leçons apprises à des contextes nationaux spécifiques. «L'esprit de la recommandation est dans la reconnaissance que la formalisation est un moyen vers un développement durable et juste, et non une fin en soi, puisque c'est dans l'économie informelle que les déficits de travail

décent, (dénier des droits au travail, faible respect des règles de santé et sécurité au travail, insuffisance des possibilités d'emploi de qualité, protection sociale inadéquate et absence de dialogue social) sont les plus prononcés» a affirmé Dramane HAIDARA, Directeur du Bureau de pays de l'OIT à Abidjan.

Ce forum, est aussi un cadre de discussion et d'échanges ouverts et interactifs entre les décideurs publics, les partenaires sociaux et institutionnels sur ce qui a fonctionné



Photo de famille des participants

la protection des travailleurs, à la réduction des déficits de travail décent, à l'atténuation de la concurrence déloyale entre les entreprises enfin de protéger et accroître les recettes publiques. «Les enjeux de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle sont divers et variés. Il est nécessaire globalement de combiner des mesures préventives, incitatives et coercitives, qu'au-delà du renforcement des capacités de l'administration fiscale ou les corps d'inspection du travail et de la sécurité sociale, doivent aussi viser à accroître l'offre d'emplois formels et créer des incitations appropriées à la formalisation» a renchéri M. Dramane HAIDARA

Le Togo s'est engagé depuis quelques années dans cette démarche à travers la Délégation à l'organisation du secteur informel (Dois), la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss) et le Fonds national de la finance inclusive (fnfi).

ou non dans le processus de la transition dans chaque pays en vue d'identifier les principaux problèmes ou défis liés à l'amélioration de la mise en œuvre de la recommandation (R204) de l'OIT. Les participants auront enfin à aborder les questions techniques liées à la formulation de stratégies intégrées de formalisation et leur coordination ; les pratiques prometteuses en matière de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans différents domaines

de politiques ; les expériences développées pour faire respecter, dans une démarche de transition vers l'économie formelle, les droits des travailleurs opérant dans l'informel.

En effet, plus de deux milliards de personnes travaillent actuellement dans l'économie informelle, soit 60% de la population active mondiale et 90% de l'emploi total en Afrique subsaharienne selon l'OIT. Raison de plus que cette transition aboutisse au renforcement de

## Usage des emballages plastiques

### Les conséquences sont désastreuses, mais pourtant...

L'akassa, l'ayimolu et l'akpan (pâtes de maïs traditionnellement enveloppées dans les feuilles), sont désormais conditionnées dans des emballages synthétiques ; l'huile rouge et l'huile d'arachide se vendent dans des sachets plastiques. La liste des produits alimentaires qui ont désormais épousé le synthétique au détriment du végétal ne cesse de s'allonger. La plupart des consommateurs se félicitent de ses qualités : bonne résistance physique, longue durée de vie et disponibilité en toutes saisons. Les sachets en plastique sont vraiment pratiques.

Pourtant, à aucun moment, le consommateur ne s'est posé de questions sur le devenir de ces sacs jetables facilitant le transport de nos commissions et mis à la disposition des clients aux caisses des magasins, dans les marchés, à la petite boutique du quartier et au petit commerce dans la rue.

Des milliards de sacs sont ainsi distribués chaque année, représentant plus de 15000 tonnes de déchets non recyclés selon une étude menée par Terra Eco en France. Au

Togo les chiffres sont moins connus. Mais l'ampleur des déchets observés dans les rigoles, les ordures ménagères et dans certains grands axes, nous laisse constater tout simplement l'immensité de l'utilisation. Un véritable gaspillage auquel chaque togolais prend part!

Les jours de grand vent, ils fleurissent routes, terrains vagues, plages s'accrochant aux grillages, dégradant gravement notre environnement sans que les intempéries si violentes soient-elles, ne parviennent à les détruire. C'est une pollution permanente et dégradante, une nuisance visuelle et profonde.

Des études scientifiques montrent que les sacs dits à usage unique sont en PEHD ou Polyéthylène Haute Densité, un matériau constitué de 43 % d'éthylène, un dérivé du pétrole brut, et de 57 % de chlore. La matière première de base du chlore étant le sel disponible en quantité quasiment illimitée, on peut dire que la fabrication du plastique fait un usage efficace des ressources naturelles de la planète. Ils né-

cessitent pour leur fabrication beaucoup d'eau et sont déjà en amont extrêmement polluant. Le PEHD sert aussi à fabriquer les bouteilles opaques, des flacons alimentaires ou produits d'entretien car il est opaque ou translucide, très rigide donc résistant, imperméable aux corps gras et aux produits chimiques.

Quelques sacs sont récupérés pour servir de sacs poubelles au quotidien, parce que c'est pratique. Mais ce n'est pas le cas de la totalité... et tous les sacs à usage unique finissent de toutes façons à la décharge où ils ne se dégraderont qu'au bout de centaines d'années ou dans l'incinérateur.

Contrairement à ce qui est écrit sur certains d'entre eux, leur destruction n'est pas sans incidence sur l'environnement : l'incinération produit des gaz à effet de serre. La combustion provoque l'acidification de l'atmosphère et des oxydations photochimiques. Et comme dans l'opinion populaire, il y a cette idée qui laisse penser que tout cela n'était pas grave parce que la planète est immensément grande.

## Dérèglements de la température

### Une menace pour l'agriculture africaine

Quelques données importantes : plus de 65 % des 750 millions d'habitants de l'Afrique subsaharienne travaillent dans l'agriculture, et cette industrie est à l'origine d'un quart du PIB du continent. L'année dernière, les produits agricoles représentaient plus de 20 % des échanges commerciaux internationaux de l'Afrique. Malgré une productivité ainsi qu'une création de valeur ajoutée assez faibles dans ce domaine, le continent est et reste fortement dépendant de l'agriculture.

À l'heure où de nombreux propriétaires de terres agricoles privilégient l'exportation de leurs produits à l'étranger dans le but d'augmenter leurs bénéfices, l'ONU chiffre à 200 millions le nombre de personnes souffrant de sous-nutrition sur le continent. Si la situation n'était pas amenée à évoluer positivement dans des délais brefs, l'Afrique pourrait connaître l'une des plus importantes cri-

ses économiques, sociales, politiques et humanitaires de son histoire. Selon le récent rapport régional GEO-6 pour l'Afrique présenté en juin 2017 par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable et l'ONU Environnement, cette crise aurait déjà commencé. Le réchauffement de la planète serait l'une des causes principales de la dégradation des sols, de la déforestation, du manque d'eau et de nourriture, et ces problématiques dites environnementales causeraient environ 400.000 morts chaque année en Afrique. Autre projection alarmante : durant les trente prochaines années, le dérèglement du climat pourrait, en réduisant la productivité agricole ainsi que la qualité des denrées alimentaires, provoquer des millions de morts supplémentaires, des migrations massives du Sud vers le Nord, des tensions sociales fortes ainsi

qu'une déstabilisation des Partis au pouvoir à l'échelle continentale.

Dans l'hypothèse où la famine, déjà très présente dans des pays comme le Soudan du Sud, la Somalie, le Yémen ou encore le Nigeria, continuerait de gagner du terrain et qu'aucune mesure concrète n'était prise pour contenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C, nous pourrions assister à une diminution moyenne de 3,2 % de la quantité de nourriture disponible dans le monde, de 4 % de la consommation de fruits et légumes et de 0,7 % de celle de viande rouge par rapport à 2010. À ce propos, les scientifiques rappellent que les carences et les déséquilibres dans l'apport nutritionnel d'un individu sont deux fois plus dangereux que la sous-alimentation. Selon eux, la malnutrition est le nouveau fléau des générations présentes et futures.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°562 DE LOTO KADOO du 27 Sept 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 563<sup>e</sup> tirage de LOTO KADOO. Le tirage a été fait directement avec bonus. Le vendredi précédent, C'est à LOME et à DAPAONG que des gagnants de gros lots ont été dénombrés. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés.

Dans la capitale, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 7011. A DAPAONG, c'est également un lot de 1.000.000F CFA qui a été enregistré sur le point de vente 10124.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO KADOO

### Résultats du tirage N°563 de LOTO KADOO du 04 Octobre 2019

Numéro de base

71 61 76 06 14

## LOTO Sam

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°118 DE LOTO Sam du 28 Sept 2019

Le tirage N°119 du LOTO Sam a eu lieu samedi 05 Octobre 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont des gagnants de lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont été enregistrés dans toutes villes du pays.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

### Résultats du tirage N°119 de LOTO SAM du 05 Octobre 2019

Numéro de base

55 22 28 41 68



## CHANGEMENT SUR LES CODES DE CONSULTATION DE SOLDES 444 ET 919

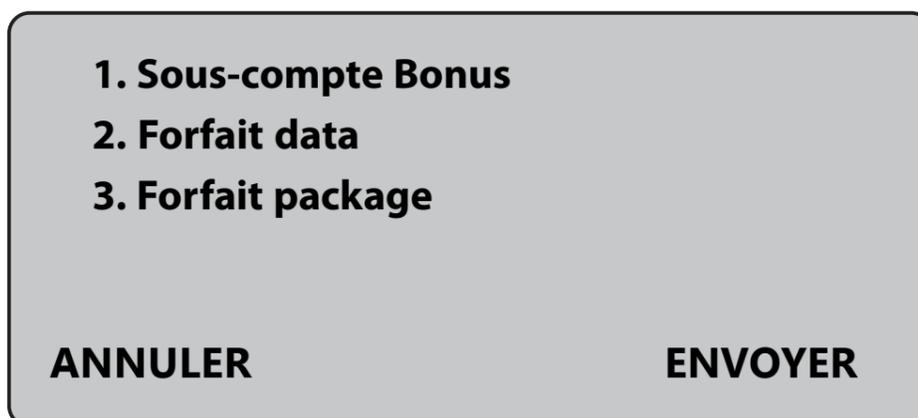
Les modifications notables dans les menus 444 et 919 suite aux travaux de rénovation sont les suivantes :

### 1. Changements dans l'affichage du menu \*444# pour la consultation des soldes

La consultation du solde par \*444# affiche dorénavant au client le solde du compte principal et ensuite les codes pour consulter les soldes des sous comptes Bonus, forfaits data et forfaits packagés comme dans l'exemple suivant : **SUR VOTRE COMPTE PRINCIPAL, VOTRE CREDIT EST XXXX FRANCS VALABLE JUSQU'AU JJ/MM/AAAA. TAPEZ \*919\*8# POUR CONSULTER LES SOLDES BONUS ET FORFAITS.**

### 2. Changements dans l'affichage du menu 919 pour la consultation des soldes

Avec la nouvelle plateforme, le \*919\*8# permet d'afficher les soldes des **sous comptes bonus, forfaits data et forfaits packagés** comme sur l'écran ci-dessous :



Les codes ci-après permettent de consulter les sous comptes :

- \*919\*8\*1# pour consulter les soldes des **bonus**;
- \*919\*8\*2# pour consulter les soldes des **forfaits data**;
- \*919\*8\*3# pour consulter les soldes des **forfaits packagés**.

### 3. Changements dans le cumul des durées de validités et les contenus des forfaits

- Si vous achetez le même forfait 2 fois, il y a cumul du volume et la durée de validité.
- Par contre si vous achetez 2 forfaits différents, ils vont chacun dans leur solde.
- A l'usage, c'est le forfait qui a la plus courte durée de validité qui est débité en priorité.

#### Illustration :

- Si j'achète 2 fois le forfait 200F 1jour, sur mon sous compte data 200F 1jour j'aurai 100 Mo (50Mo + 50Mo) valables 2 jours
- Si j'achète un forfait 200F 1jour et un forfait 600F 3jours, j'aurai sur mon sous compte data
  - o - un bundle 200F 1jour : 50 Mo valable 1 jour
  - o - et un bundle 600F 3jours : 250 Mo valable 3 jours

A l'usage, le forfait 50 Mo sera débité jusqu'à épuisement avant de passer au forfait 250 Mo.



LE LEADER

service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel\_tg instagram/Togocel/ulalire www.togocel.tg certifiée ISO 9001 : 2015, ISO 14001 : 2015 et ISO 27001 : 2013